

Communauté de Communes du Pays d'Arnay

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 06 octobre 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quinze, le six octobre à dix-huit heures, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le vingt-neuf septembre deux mille quinze, se sont réunis à la salle Jean Domin d'Huilley, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. - ROY D. – GAGNEPAIN R – CHAVE C. - DAMBRUN G. - SOURIEAU C. - SOUPART J. – DUBAJ M-T. – BRIEZ-SEVESTRE N. - PILLOT J-M. – MILLOT C. – ROUHETTE M. — LHOMME J-L. - LEFEVRE C. – PORCHERET P. – GOBBO P. - LIBRE M. – HENRY-DESCHAMPS M. – L'HOSTE A. – GAILLOT J. – BOULEY J-L. – PERRIN G. - ANDRE J. – DESBOIS M. – PEREIRA J. (arrive à 19h10mn) – MAITRE M-R. – RENAULT F. - BIGEARD A. – MOINGEON A. – BELORGEY A. – LIEBAUT R. – GUINIOT A. – PARFAIT J-F. – ACOULON J. – GRANDBOUCHE E. - POILLOT A.

Etaient absents excusés :

CLERGET M-A (procuration à SOURIEAU C.) – DUFOUR M-B. – LOISEAU M. – NIVOIS C. – DECOMBARD J. – MILLOT J.

Le Président remercie Madame MAZILLY, Maire d'Allerey, d'accueillir les Membres du Conseil communautaire.

Il remercie Madame MOINGEON B. Conseillère départementale pour sa présence.

Il porte à la connaissance des Conseillers communautaires les absences excusées de Mesdames FRACKOWIAK JACOBS A. Sous-Préfète de Beaune, BARRAUD D. Trésorière, et de Monsieur SUGUENOT A. Député Maire.

Il ouvre la séance à 18 h 10 mn et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 35 titulaires + 1 suppléant

Nombre de procuration : 1

Nombre de votes possibles : 36 de 18 h 10 à 19 h 10
37 à partir de 19 h 10

Nombre de délégués absents : 5

Quorum : 21

Le secrétariat de séance est assuré par Madame DESBOIS M.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis par mail dans chaque mairie le 31 juillet 2015. Aucune observation n'a été constatée.

Création d'un budget annexe école de musique

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil communautaire de créer un budget annexe école de musique pour optimiser la gestion financière et charge Madame la Trésorière d'effectuer les formalités d'inscription à l'INSEE.

Vote :

Pour : 36
Abstention : 0
Contre : 0

Ecole de musique – Fixation d'un tarif pour la pratique de la chorale

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 26 mai 2015 le Conseil communautaire avait fixé le tarif d'adhésion à la chorale adulte et enfant à 15 euros.

Il informe le Conseil que faute d'adhérents, il n'y aura pas de chorale enfant.

Afin de prendre en compte les demandes des adhérents et du Comité de Pilotage, qui trouvent le tarif de 15 trop élevé, le Président propose de fixer le tarif d'adhésion à 10 euros mensuel.

Vote :
Pour : 36
Abstention : 0
Contre : 0

Instruction budgétaire – Adoption d'une décision modificative

Dans le cadre du financement des travaux de l'ancienne gare et considérant que les fonds propres de la collectivité ne permettent pas de financer la totalité du projet, le Président propose au Conseil Communautaire de prendre une délibération modificative et d'inscrire en recettes d'investissement au budget général la somme de 696 000€ au compte 1641.

Vote :
Pour : 36
Abstention : 0
Contre : 0

Zone industrielle – Adoption d'une nouvelle convention gestion de la zone Arnay-Mimeure

Par convention tripartite datant de 1975, La Communauté de communes gère les produits fiscaux engendré par la création de la zone Arnay Mimeure et procède à leur reversement au profit des communes d'Arnay et Mimeure.

Le Président propose de mettre un terme à la convention initiale et de laisser les communes d'Arnay et Mimeure en assurer directement la gestion comptable. Ces deux communes délibéreront également sur la résiliation de la convention et rédigeront une nouvelle convention.

Vote :
Pour : 36
Abstention : 0
Contre : 0

Mission Locale Rurale de l'Arrondissement de Beaune – Adoption d'une convention de partenariat, Centre SATI

La Mission Locale Rurale de Beaune souhaite développer des ateliers collectifs sur l'Auxois, réservés aux jeunes en demande d'insertion professionnelle, qui se dérouleraient au Centre SATI.

Le Président demande l'autorisation de signer une convention partenariale de mise à disposition du Centre SATI, avec la Mission Locale.

Vote :
Pour : 36
Abstention : 0
Contre : 0

Location de la Salle pierre Meunier – Fixation d'un tarif horaire

Le Président rappelle que par délibération du 27 juillet 2015 le Conseil communautaire a voté les tarifs de location de salles Pierre Meunier et Jean de la Fontaine.

Le Centre Social souhaitant occuper la salle Pierre Meunier dans le cadre d'un atelier de danse à raison d'une heure par semaine, le Président propose de fixer un tarif horaire de 20 euros.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil communautaire après rencontre avec le Président et la Directrice du Centre social d'Arnay.

Gestion du personnel – Attribution de la prime de fin d'année

Le Président relate l'historique des décisions prises par le Conseil communautaire concernant la prime de fin d'année.

Pour l'année 2015, le Président propose de maintenir le montant de la prime de fin d'année à 650 euros, afin de tenir compte de la non revalorisation des salaires.

Vote :
Pour : 36
Abstention : 0
Contre : 0

Gestion du personnel – Modification du temps de travail

Pour faire face au départ en retraite de la cantinière de Lacanche il convient de réorganiser le service de restauration.

Afin d'éviter un recrutement, Monsieur le Président propose d'augmenter le temps de travail de 2 agents de 9 heures pour l'un et 11 heures pour l'autre.

L'agent qui devait remplacer la cantinière sera recruté pour un contrat de 20 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat aidé.

Un autre agent sera recruté à la maison de l'enfance dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement Technique (CAE) pour y assurer un soutien technique.

Vote :
Pour : 37
Abstention : 0
Contre : 0

Collecte, transport, traitement et tri des déchets ménagers issus de la collecte par apport volontaire – Autorisation de signer le marché

Le mercredi 15 juillet 2015 une procédure d'appel d'offres a été lancée conformément aux articles 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics pour le marché « Collecte, transport, traitement et tri des déchets ménagers issus de la collecte par apport volontaire ».

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 septembre 2015 afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le marché est attribué à la société Bourgogne Recyclage pour un montant estimatif annuel qui s'élève à 93 498 euros.

Monsieur le président demande l'autorisation aux membres du conseil de signer le marché de prestation de services.

Vote :
Pour : 37
Abstention : 0
Contre : 0

Tarif de la redevance spéciale 2015 pour les producteurs de déchets non ménagers

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil l'autorisation de modifier la délibération fixant les tarifs pour les producteurs de déchets non ménagers.

Vote :
Pour : 37
Abstention : 0
Contre : 0

Loi NOTRe – Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015 les territoires de moins de 5 000 habitants seront dans l'obligation de fusionner avec une autre intercommunalité, afin d'atteindre le seuil requis.

Pour l'arrondissement de Beaune, les Communautés de communes du Canton de Bligny-sur-Ouche (2 995 hab) et du Canton de Liernais (2 414 hab) sont concernées.

Une réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est déroulée le 25 septembre dernier ; plusieurs options de fusions ont été abordées.

Monsieur le Préfet a constaté la volonté d'un rapprochement entre les Communautés de communes de l'Auxois Sud et du Canton de Bligny et un projet de fusion de la Communauté de communes du Canton de Liernais et celle du Pays d'Arnay.

Se fondant sur l'analyse remise par les services de l'Etat (distribuée au préalable à chaque délégué), une discussion s'est poursuivie.

Le Président a rappelé aux délégués qu'il était intervenu lors de la CDCI en sa seule qualité de Président et qu'il convenait d'instaurer un dialogue préalable à la prochaine réunion de la Commission (19 octobre 2015).

D'un point de vue économique et financier, il est inenvisageable pour le Président de pouvoir fusionner immédiatement avec Liernais qui connaît un mode de développement économique et une structure budgétaire et financière différents de celle de Liernais.

Si la fiscalité est appelée à se rapprocher au cours de la prise de compétence scolaire, les choix effectués par la CC de Liernais en terme d'acquisition de locaux commerciaux pèsent sur l'endettement de ce dernier.

Si la capacité d'autofinancement des deux structures est relativement similaire, il n'en demeure pas moins que la CCPA a fait le choix depuis de nombreuses années du développement et du maintien de services public (maison de l'enfance, RAM, Ecole de Musique). Enfin le niveau de subventionnement des associations (11 000 €pour Liernais contre 99 000 €pour Arnay) n'est pas sans poser de problèmes lors d'une éventuelle fusion.

Le problème de la gouvernance et des compétences est également soulevé. En effet au niveau de compétence identique on constate des manières extrêmement différentes de les exercer (personnel, présence ou absence de commissions,...).

Enfin le respect des bassins de vie pour les habitants et les élus de Liernais doivent être pris en compte. L'ancien canton est à la fois tourné vers Saulieu et vers Arnay ce qui milite pour un rapprochement de ces trois structures.

Gérard DAMBRUN signale que les conseils municipaux ont été élus pour dynamiser le territoire et que les projets de la CCPA risquent d'être remis en cause par une fusion qui n'est pas souhaitée.

Pour Pierre GOBBO, la fusion de deux territoires et un projet pour l'avenir. Il fait le parallèle avec la création d'une entreprise et la volonté des fondateurs de s'associer ensemble sur un pied d'égalité ce qui ne semble pas être le cas pour lui.

Enfin Alain GUINIOT souligne qu'une fusion des CC de Liernais de Pouilly et de Bligny risquait de fragiliser et d'isoler celle d'Arnay.

Par vote à bulletins secrets le Président demande aux membres du Conseil communautaire leurs opinions concernant l'option que représente une fusion Liernais/Arnay.

Vote :
Pour : 1
Contre : 34
Nul : 2

Le Président prenant compte de l'avis du Conseil demandera aux services de l'Etat de réfléchir à une fusion plus large fondée et de transmettre l'analyse financière préparée pour l'option de fusion entre Arnay, Liernais et Saulieu

La séance est levée à 20h 45mn.

Le Président,
Jérôme SOUPART